



JUVIGNY

Procès-Verbal 13 février 2024

Réf. : PV 2024-02

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 10

Date de convocation du conseil municipal : 08 février 2024.

Présents : Denis MAIRE, Catherine FRAISEAU, Sylvain COLLIAT, Raphaël SPINELLI, Marie-Noëlle SAPIN, Pascale VULLO, Cédric COMMARD, Rudi RIFFART, Angélique MORAND, Alexandre GROBEL

Absents excusés : Pascale GUIGONNAT Christelle FOREST, Marie-Dominique RYCKEBOER, Emilie CLERC-ROGUET, Claudette DUBOIS.

Procuration : Néant

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Alexandre GROBEL a été désigné secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 12 DECEMBRE

Au point 6, réunion relative au projet de liaison Mode Doux, Monsieur le Maire demande d'enlever la Phrase « En parallèle de notre projet, dans le cadre de son schéma directeur, Annemasse Agglo a demandé..... » En effet ce projet ne rentre pas dans le cadre du schéma directeur cyclable.

Approuvé à l'unanimité

3. PRESENTATION DU PROGRAMME D'ACTIONS FORESTIER PAR Mr RAVANEL (ONF)

Mr RAVANEL, technicien forestier de l'Office National des Forêts présente le programme d'actions pour l'année 2024.

La forêt communale représente 33,14 hectares.

Il est proposé un programme de coupe d'environ 4.2 hectares afin d'éliminer les arbres morts et/ou attaqués par le scolyte. Ces travaux pourront être réalisés au printemps. Le bénéfice de l'ensemble des travaux est estimé à 9 711.07€.

En parallèle il est envisagé la plantation d'environ 5500 plants variés, en s'appuyant sur le dispositif France 2030. La plantation répondra aux objectifs de biodiversité et de résilience du massif forestier en privilégiant la diversité (Chênes sessiles, chênes pédonculés, pins maritimes, bouleaux verruqueux, tilleuls à petites feuilles, noyers noirs d'Amérique, Ormes champêtres, et pommiers sauvages).

4. DÉCISIONS DU MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS RECUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

4.1 Décision pour créances douteuses

Le Maire de la commune de Juvigny,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération DEL-2022-20 du 26 mai 2020 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que l'article L 2321-2 du code général des collectivités territoriales fixe la liste des dépenses obligatoires des communes. Parmi ces dépenses, figurent au point 29 les dotations aux provisions,



JUVIGNY

Considérant que les provisions (dites pour créances douteuses) concernent les restes dont le recouvrement est compromis,

Considérant l'état de provisionnement de créances de plus de deux ans ci joints,

DECIDE

Article 1^{er} : de constater comptablement sur l'exercice 2023 la provision par une écriture d'ordre semi budgétaire pour la somme de 141,20 €.

Article 2 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme de donner acte, conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT.

Article 3 : la présente décision fera l'objet d'une télétransmission à la sous-préfecture de Saint-Julien en Genevois (74).

5. DELIBERATIONS

5.1 Délibération portant sur le programme d'actions de l'ONF pour l'année 2023

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'un programme d'actions est proposé par l'ONF pour l'année 2024. Celui comprend :

- UN PROGRAMME DE COUPES sur les parcelles :
 - D = 309 m³,
 - E = 294 m³,
 - F = 52 m³,
 - G = 92 m³,
- UN PROGRAMME DE TRAVAUX :
 - Coupe de la végétation et entretien du chemin de la Plantaz,
 - Entretien du périmètre,
 - Travaux d'exploitation mécanisé sur les Parcelles D, E, F et G,
 - Travaux préalable à la plantation : Broyage sur les parcelles D, E, F, et G
 - Travaux de reconstitution après attaque de scolytes parcelles D, E, F, G Est, G centre et G Ouest,
 - Travaux sylvicoles : dégagement de la plantation parcelle D, parcelle E et F
 - Travaux sylvicoles : dégagement de la plantation et entretien des protections individuelles parcelle E (Plan de relance)
- ACTIONS DIVERSES :
 - Révision de l'aménagement de la forêt communale,
 - Intégration des nouvelles surfaces rétrocédées par RTE et délimitation par un géomètre,
 - Suivi des mesures compensations et subordonnées portées par ASTER
 - Adhésion d'Annemasse Agglo à Syl'Acctes

Le montant total des dépenses s'élève à 130 047,14 € et les recettes sont estimées à 110 999.10€ (23 647.50€ de vente de bois, et 87 351.07€ de subventions).

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **De supprimer** du programme d'action :
 - Coupe de la végétation et entretien du chemin de la Plantaz,
 - Entretien du périmètre
- **De charger** Monsieur le Maire de donner toute suite favorable à ce dossier, et



JUVIGNY

l'autoriser à signer tous les documents s'y rapportant.

- **D'inscrire** au budget les dépenses et les recettes à savoir 126 088.82 € de dépenses et 110 999.10€ (23 647.50€ de vente de bois, et 87 351.07€ de subventions) de recettes.

Monsieur le Maire indique que les deux actions correspondant à la délimitation de limites et l'entretien du chemin de la Plantaz seront rapportés à des années ultérieures.

5.2 Attribution de la subvention à l'ADMR

L'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) a déposé une demande de subvention concernant le service d'aide à la Personne, toujours en service sur la commune, à hauteur de 2 894 euros. Le besoin de financement pour atteindre l'équilibre est réparti par communes d'intervention et en fonction des heures passées sur notre commune.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la demande de subvention présentée par l'ADMR,
Après examen du dossier et du budget,

Après avoir délibéré le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** d'octroyer la subvention suivante :
→ Aide à la personne 2024 -2 894 euros (deux mille huit cent quatre-vingt-quatorze euros).
- **DE DEMANDER** à Monsieur le Maire de procéder au paiement.

5.3 Attribution de la subvention à la MJC des Voiron.

La MJC des Voiron a déposé une demande de subvention pour la saison 2023/2024. Dans son courrier de demande, la Présidente indique que malgré les efforts de l'équipe, le bilan de la saison 2022/2023 est déficitaire. Leur prévisionnel pour l'exercice 2023/2024 ne sera pas à l'équilibre pour cause d'inflation, du coût des locations toujours trop élevé et la hausse non prévisible du coût salarial (augmentation conventionnelle des salaires). Afin de soutenir l'association, la MJC sollicite une subvention d'un montant de 4 200 euros.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la demande de subvention présentée par la MJC des Voiron,
Après examen du dossier et du budget,

Après avoir délibéré le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** d'octroyer la subvention suivante :
→ 4200 euros (Quatre mille deux-cents euros).
- **DE DEMANDER** à Monsieur le Maire de procéder au paiement.

6. URBANISME

Déclarations préalables :

DP 074145 24 H0002 déposée par Mme DAMIDOT 279 route de la Savoie pour le changement de tuiles et des huisseries.

DP 074145 24 H0003 déposée par Mr GASMANN 159 route de Paconinges pour la pose de panneaux photovoltaïques.



JUVIGNY

Réf. : PV 2024-02

7. POINT BUDGET 2024

Présentation du compte administratif 2023 et prévision du budget 2024. Voir Annexes.

8. EXAMEN DES TRAVAUX, AMENAGEMENTS ET PROJETS EN COURS

Démolition des bâtiments agricoles

La réception définitive du chantier des bâtiments agricoles aura lieu le 14 février 2024.

9. PRESENTATION DU RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la communauté d'agglomération d'Annemasse les Voirons – Audit de performance sur la mise en œuvre des mesures d'accompagnement du Léman express.

Le conseil prend acte des conclusions du rapport.

10. RÉUNIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

– Mobilité :

Dans le cadre du Schéma Directeur Cyclable d'Annemasse Agglomération, un séminaire a été organisé le samedi 10 février durant lequel a été présenté les résultats de la cartographie participative, offrant un aperçu des besoins et des attentes des usagers sur le réseau cyclable.

Ce séminaire avait pour but également de valider les tracés structurants et secondaires tant au niveau communal qu'intercommunal.

Il a été demandé d'inclure dans ce schéma la liaison mode doux reliant le chef-lieu à la zone Altéa (P+R), il conviendra ensuite de définir qui prendra en charge l'exécution du chantier et le financement de ce tracé.

Par ailleurs plusieurs points d'accès ont été identifiés sur la commune pour mailler le réseau cyclable Français à celui de la Suisse. Un travail est actuellement en cours à ce sujet.

11. QUESTIONS DIVERSES

La balade transfrontalière aura lieu le 28 avril 2024. Une association de MOLKKY sera présente sur le stand de la commune. Voir s'il est possible de mettre en place une communication sur les projets d'agglo comme par exemple : les nouveaux Points d'Apports Volontaires ou sur la mobilité.

Fin de la séance : 23h45

Prochain conseil : le 19 mars 2024

Le secrétaire de séance,


Alexandre GROBEL

Le Maire,


Denis MAIRE

